

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

25 SEPTEMBRE 2020

Directives et messages importants

1 - Palier orange

Le gouvernement du Québec a annoncé le 20 septembre dernier que la région sociosanitaire de la Capitale-Nationale – à l'exception des MRC de Portneuf et Charlevoix – se trouve maintenant au palier orange du système d'alertes régionales. Ce niveau d'alerte implique la mise en place de différentes mesures visant à ralentir la transmission du virus. Pour les détails, consultez le [communiqué](#).

2- Port du masque de procédure, du couvre-visage en tissu et de la protection oculaire – Nouvelles règles

Le 20 septembre dernier, le gouvernement du Québec décrétrait que la région de la Capitale-Nationale, sauf pour les sous-territoires de Portneuf et Charlevoix, était en situation d'alerte (palier orange). Au cours des dernières semaines, nous avons pu observer une hausse importante de la transmission communautaire dans la région. Dans un objectif de limiter la propagation du virus de la COVID-19, de nouvelles règles ont été établies. Consultez la [note de service](#).

3. Désignation du 4^e étage du Centre d'hébergement Saint-Augustin comme unité « zone chaude »

Nous vous informons que le CIUSSS de la Capitale-Nationale a désigné le 4^e étage du Centre d'hébergement Saint-Augustin comme unité réservée à l'hébergement temporaire des personnes testées positives à la COVID-19 ne pouvant pas demeurer dans leur milieu de vie. Consulter la [note de service](#) de la Direction des soins infirmiers et de la santé physique.

4. Directives pour les stages en contexte de pandémie

Afin d'aider les étudiants de médecine à appliquer les nouvelles directives en lien avec l'alerte orange, nous avons mis à leur disposition [un formulaire en ligne à remplir](#) chaque fois où :

1. Ils changent de milieu de stage;
2. Ils visitent d'autres régions;
3. Ils voyagent hors Canada;
4. Ils sont en contact avec une personne ayant la COVID-19;
5. Leur état de santé change.

Ces directives s'appuient sur les [Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19 du MSSS, du 15 juillet 2020](#) (section « Reprise des stages en santé »)

Nous vous invitons à consulter la page 7 de ce document pour les [Directives aux patrons superviseurs](#). Visitez aussi la section [COVID-19 Consignes pour les stages](#) du site internet du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

5- Reconnaissance : Équipe des communications du CIUSSS de la Capitale-Nationale

La Direction des Services professionnels et le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de la Capitale-Nationale tiennent à remercier l'équipe des communications qui, depuis plusieurs mois déjà, collabore étroitement avec nous afin de permettre de publier et de rendre disponible sur la plateforme web, le bulletin transmis aux membres. Leur disponibilité et leur efficacité sont grandement appréciées de l'équipe et nous tenons à le souligner.

6- État de situation (Pandémie – COVID 19)

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- État de situation ;
- Nombre de cas positifs et rétablis ;
- Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région ;
- Liens utiles.

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

[INSPQ – Données Covid-19 au Québec.](#)

[État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

7- Fréquence de diffusion du bulletin COVID-19 - Médecins, dentistes et pharmaciens

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.